

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 23 avril 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

**Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38**

**Nombre de délégués présents : 64 délégués titulaires présents**

**Nombre de membres représentés : 8**

**Délégués titulaires présents :**

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MASOERO
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cevins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grésy sur Isère	François	GAUDIN

Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montaille	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Venthon	Julien	MASSON
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

**Délégués représentés :**

Albertville	Bérénice LACOMBE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Albertville	Pascale MARTINOT	Ayant donné pouvoir à Julien COINTY
Albertville	Jean-Marc ROLLAND	Ayant donné pouvoir à Karine MARTINATO
Albertville	Muriel THEATE	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
Hauteluce	Esteban LAGIER	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Saint Vital	Sandra BOUZON	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Ugine	Mathieu BERTOLINI	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Ugine	Agnès CHEVALLIER GACHET	Ayant donné pouvoir à Véronique DENOISIÉ

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

**Objet : Eau - Protocole transactionnel avec ETRAL**

**Rapporteur : Raphaël THEVENON**

Le 17 octobre 2023, le marché CAA23014 « *Protection et restructuration du captage de la Dhuy à Mercury* » a été notifié par la CA ARLYSERE au groupement ETRAL (mandataire) et SUEZ EAU FRANCE (co-traitant) pour un montant initial de 439 483,14 € HT.

Compte tenu des contraintes techniques et des enjeux de sécurité liés à ce chantier complexe, la CA ARLYSERE a sollicité une maîtrise d'œuvre préalable (marché 2021-CAA-002 - Marché subséquent n°3 « Maîtrise d'œuvre pour la protection et de la restructuration du captage de la Dhuy à Mercury ») notifié à PROFILS ETUDES le 05/03/2021.

En effet, les travaux se situaient en milieu montagnard avec des risques d'éboulement et avec la présence d'éboulis dans le lit du Nant de la Dhuy. Le chantier présentait également des contraintes d'accès malgré la RD 104 qui passe en aval, puisque la zone est fortement pentue avec une emprise réduite sur le bord de la RD104.

En cours de chantier, ces enjeux de sécurité, liées à la topographie du terrain, ainsi que des contraintes techniques, ont nécessité des travaux supplémentaires non prévues dans le mémoire technique initial :

- Mise en sécurité de la falaise (études supplémentaires de type G4 et purges) ;
- Fondation de la piste d'accès ;
- Enrochement à sec du talus le long du tunnel au niveau de l'entrée ;
- Radier sous local et acier à haute adhérence pour assurer la pérennité de l'ouvrage ;
- Modification du compteur de sortie (deux débitmètres DN125 et DN150) ;
- Ajout de vannes d'isolement pour faciliter l'exploitation du local décanteur ;
- Remplacement d'un compteur DN25 par un compteur DN50 ;
- Mise en place d'une main courante et d'une plaque plexiglas au niveau de l'armoire électrique et des accès ;
- Mise en place d'une ventouse triple fonction pour l'évacuation des remontées d'air depuis la canalisation DN150.

Ces travaux supplémentaires ont été exécutés pendant la durée d'exécution du marché, prolongée par ordres de service, alors qu'ils impliquaient un dépassement du montant du marché prévu initialement, sans la formalisation d'un avenant. Dans ce contexte, il n'est pas possible, sans méconnaître les règles de la Commande publique, de régulariser ces travaux exécutés par la voie d'un avenant postérieure à leur réalisation.

Les parties se sont donc rapprochées afin de valider définitivement le montant de ces travaux complémentaires, non prévus initialement, et de convenir des modalités de paiement de ceux-ci.

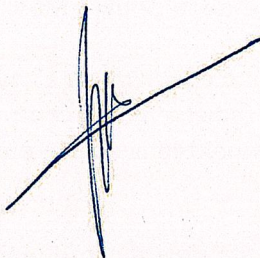
Le protocole d'accord joint en annexe de la présente délibération a pour objet de permettre le paiement de 2 factures qui seront émises par la société ETRAL et par la société SUEZ EAU France à l'attention de la CA ARLYSERE sur la base des montants ci-dessous et validées au préalable par le Maître d'œuvre :

- **SAS ETRAL : 18 729,00 € HT soit 22 474,80 € TTC ;**
- **SUEZ EAU France : 7 200,62 € HT soit 8 640,74 € TTC.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant à signer le protocole transactionnel avec les sociétés ETRAL, SUEZ EAU FRANCE et PROFILS ETUDES joint en annexe ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à mandater le paiement des deux factures dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la facture sur Chorus après validation du Maître d'œuvre ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance  
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Frédéric BURNIER FRAMBORET

